

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 04 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatre Février à dix-huit heures minutes, le Conseil Municipal de la commune de LANDREVILLE, légalement convoqué le 21 Janvier 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier THIEBAUT Maire, conformément aux dispositions du Code Général des collectivités territoriales (art L 2121.7 à L.2121-34.)

Nombre de Conseillers en exercice : 11 Présents : 9 Votants : 11

Présents : Didier THIEBAUT – Maire  
Elodie VIREY - Jean-Philippe LOUIS-THIVET- Jean-Luc GALLEY, Adjoint.  
Michel BERGER - Roger PHILBERT - Régis MONNIER – Véronique JOLLY –  
Anne PETITEAUX

Absents excusés : Jean-Michel ROYER pouvoir à Elodie VIREY  
Karine RODRIGUEZ pouvoir à Jean-Philippe LOUIS-THIVET

Monsieur Michel BERGER a été élu secrétaire de séance.

Le compte- rendu de la dernière séance est lu et adopté, l'ordre du jour appelle l'examen des affaires suivantes :

#### **I. TRAVAUX EN COURS :**

##### **• EGLISE :**

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement des travaux :

- échafaudage intérieur retiré côté sud
- lambris Chœur démontés
- 2<sup>ème</sup> tranche vient de commencer

- Attribution Mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (S.P.S.) pour les travaux de Restauration de l'église Assomption de Marie –2<sup>ème</sup> tranche (tranche conditionnelle 1 -suite d'opération)

Une consultation pour une mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (S.P.S.) dans le cadre du MAPA « travaux de Restauration de l'église Assomption de Marie 2<sup>ème</sup> tranche- tranche conditionnelle 1 – suite d'opération» a été passée le 09 Novembre 2017, 5 entreprises ont été consultées. Les offres ont été réceptionnées jusqu'au 30 Novembre 2017. Quatre entreprises ont répondu. L'ouverture des plis a eu lieu le 22 Décembre 2017 en présence du Maire, des membres de la Commission d'appel d'offres et du Cabinet de maîtrise d'œuvre Daniel JUVENELLE Architecte.

Après avoir pris connaissance de l'analyse des offres présentée par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour

- DECIDE d'attribuer au Bureau SOCOTEC à TROYES pour un montant de 2400 € H.T. la mission SPS pour les travaux de Restauration de l'église Assomption de Marie 2<sup>ème</sup> tranche- (tranche conditionnelle 1 - suite d'opération)
- AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette consultation.

## **II INSCRIPTION CREDITS INVESTISSEMENT AU BUDGET PRIMITIF 2019**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

**DECIDE** l'inscription de crédits pour les investissements suivants au Budget Primitif 2019, soit :

	COMPTE	OPERATION	MONTANT
TVX RES TAURATION EGLISE	21318	1033	100000.00
TVX RUE COMMELLE MARIE	2152	1043	33717.25
TVX REPARATIONS DIVERSES RUES	2152	1043	23656.29
PORTE CAVES SAPEURS POMPIERS	21318	1046	1662.64
GRILLES MAIRIE	21311	1036	13328.64
INFORMATIQUE ECOLES	2183	1047	11898.16
REMISE SECURITE HORLOGE ET SONNERIE EGLISE	21318	1048	3090.00

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision

## **III INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Considérant les délibérations du 09 avril 2014 et 27 janvier 2016 fixant les indemnités du Maire et des Adjointes,

Considérant la note d'information du 09 Janvier 2019 relative aux montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux applicables à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

**REVALORISE** à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019, l'indemnité de fonction allouées au Maire et aux Adjointes comme

Suit :

Indemnité de fonction du Maire : 31 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Indemnité de fonction des Adjointes : 6.19 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

**DIT** que les crédits seront inscrits au budget et que les indemnités sont versées mensuellement.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision

## **IV Instauration d'une part départementale de taxe d'aménagement**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Président du Conseil Départemental l'informant qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 une part départementale de taxe d'aménagement au taux très limité de 1 % sera instauré par le Département de l'Aube et qu'il est fait obligation de le stipuler dans tous les actes d'urbanisme délivrés par la Commune.

## **V. COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS :**

M. Jean-Philippe LOUIS-THIVET fait le compte-rendu de la commission Bâtiments qui s'est réunie le 28 Janvier dernier.

Pour faire suite aux choix suggérés et souhaités par M. le Maire, la commission désire concrétiser plusieurs projets en 2019 :

- Rénovation et surélévation d'un court de Tennis. Les entreprises sont contactées pour établir des devis qui seront présentés ultérieurement.

Après plusieurs échanges, l'assemblée DECIDE, à l'UNANIMITE des présents et représentés, de supprimer le deuxième terrain de tennis.

Il sera tenu compte de cette décision pour les travaux d'aménagement.

- Réfection des Toilettes de la MdA et rénovation de certaines menuiseries. Des devis sont en attente pour la rénovation complète et accessibilité des toilettes avec accès direct à la grande salle.

- Rénovation et accessibilité de la Mairie : la fin de mandat approchant, la commission privilégie la rénovation de la grande salle de la Mairie. M. Jean-Luc GALLEY pense qu'il serait préférable de mener le projet présenté par l'architecte dans sa globalité même si les travaux débordent sur la prochaine mandature. Ce dossier sera débattu lors d'une prochaine séance, après avoir revu l'architecte M. PIERSON et après avoir eu le retour DETR de la préfecture et avis de la commission des Finances.

Pour les travaux de moindre importance, les priorités sont :

- Réfection du mur d'enceinte du bâtiment annexe Mairie, comme dans le projet d'aménagement, ce mur étant très détérioré.
- Etude d'une solution pour empêcher l'accès aux caravanes sur l'espace situé en bas du cimetière.

## **VI. INFOS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **- Balayage des Rues – actualisation contrat d'entretien BRM**

Monsieur le Maire informe les Membres présents que la Société BRM que par délibération du Conseil Municipal en date du 18 mars 2009 le balayage des rues a été confié à l'Entreprise BRM pour 4 passages annuels avec actualisation des tarifs chaque année.

Considérant la variation de l'indice de prix TP 01 sur l'année (indice 110.4 en septembre 2018 et indice 105.2 en septembre 2017) le nouveau tarif sur les prestations de la Société BRM est indexé sur 1.042 points pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

**ACCEPTÉ** l'actualisation du contrat de 4 passages établi par l'entreprise B.R.M pour un montant de 2330.36 € TTC annuel à compter du 01 Janvier 2019.

**DIT** que les crédits seront prévus au Budget Primitif 2019

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision

### **- Autorisation de la signature des conventions collectives relative au conseil et à l'assistance en hygiène et sécurité au travail et à la mise à disposition d'un agent de prévention avec le centre de gestion »**

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale qui rappelle que les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité.

Monsieur le Maire informe les membres présents que la Communauté de Communes du Barséquanais en Champagne propose la signature des conventions collectives « Conseil et Assistance en Hygiène et Sécurité au Travail » et « Mise à disposition d'un agent de prévention » avec le Centre de Gestion pour apporter aux communes des prestations dans ce domaine.

L'objectif est d'accompagner les adhérents à ce service dans leurs actions de prévention des risques au travail.

L'Assistant de Prévention a pour mission d'assister et de conseiller l'autorité territoriale auprès de laquelle il est placé dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail visant à :

- prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents ; améliorer l'organisation et l'environnement du travail en adaptant les conditions de travail ;
- faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
- veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires prises en ces matières ainsi qu'à la bonne tenue des registres de sécurité dans tous les services.

La Communauté de Communes prend à sa charge l'intégralité du financement de ces services,

Les conventions ci-jointes présentent les modalités techniques, financières et organisationnelles de ces prestations.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

<b>Vote</b>		
<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
11	0	0

- **APPROUVE** les conventions collectives relatives au conseil et à l'assistance en hygiène et sécurité au travail et à la mise à disposition d'un agent de prévention avec le centre de gestion,

- **CHARGE** Monsieur le maire de signer les conventions collectives établies par la CCBC

- **Compteurs LINKY** :

Une réunion d'information se déroulera à la Maison des Associations le 04 Mars 2019 à 18 h 30 – Prévoir l'information auprès des usagers (Landreville Infos – presse – affichage)

- **SACEM** :

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés

- d'adhérer à l'offre forfaitaire proposée par la Sacem pour les communes jusqu'à 5000 habitants.

- **ACQUISITION SONO** :

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés décide l'acquisition d'une enceinte sono auprès du magasin BOULANGER pour un coût d'environ 200 €.

Prendre contact avec pour l'ouverture d'un compte. Monsieur Michel BERGER se charge d'aller acheter l'enceinte.

- **REMBOURSEMENT FRAIS REPAS FORMATIONS SAPEUR-POMPIER** :

Considérant les séances de formation sapeurs-pompiers dispensées par le SDIS suivies par Monsieur PRALAIN Antony Sapeur-Pompier au CPI de Landreville et l'avance des frais de repas faite par Monsieur PRALAIN Antony

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** des présents et représentés,

**DECIDE** de prendre en charge le remboursement des frais de repas occasionnés lors des séances de formation sapeurs-pompiers dispensées par le SDIS sur présentation des factures acquittées par Monsieur PRALAIN Antony

**DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif 2019

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

**QUESTIONS DIVERSES** :

Monsieur le Maire fait part aux Membres présents :

- d'un courrier de Magali CHALOT souhaitant louer une parcelle de vignes et être informée au cas où un terrain serait mis en location par la Commune.

- demande de JOSS'AMEL pour un local de 150 à 300 m2

- Manœuvres militaires du 24 avril au 07 mai 2019 : prévoir l'information dans le prochain Landreville Infos.

- Mail de la Gendarmerie informant des vols de véhicules.

- Recensement de la population : très bon travail de Sonia FERREIRA
- Plaquette CCBC présentant les prestations de services de deux personnes.
- demande de Madame LOUIS-BROUILLARD Ghyslaine souhaitant acquérir la parcelle que la Commune lui loue actuellement et souhaite faire don à la Commune d'une parcelle - Monsieur le Maire prendra contact avec elle et un courrier lui sera adressé en ce sens.
- Renouvellement des Membres AFR : sera vu à la prochaine réunion
- Demande de Madame CARVALHO : souhait que ses cendres soient répandues sur sa parcelle : Monsieur le Maire lui confirmera son accord.
- Assemblée Générale du Syndicat d'Initiative : Monsieur le Maire donne le bilan financier.
- Colombarium : Monsieur le Maire présente la réalisation effectuée par la Commune d'Autricourt et son coût, la Commission Cimetière attend d'autres devis.

**Tour de table :**

Régis MONNIER :

- Mauvaises odeurs (réseau bouché chez des particuliers) : solutionné
- frigidaire avec restes de chevreuil déposé au Roulis

Roger PHILBERT :

- Porte local abattoirs : problèmes de fermeture (serrure) et porte du lavoir à retirer comme le Conseil Municipal l'avait validé.
- Plaque égout Rue de la Poste
- Miroir en face Rue du Moulin

Michel BERGER :

- Aboiements intempestifs de chiens Rue de la Poste : Monsieur le Maire va se rendre chez les personnes et un courrier sera fait en ce sens – Un rappel sera publié dans le prochain Landreville Infos.
- réunion Landreville Infos jeudi 21 février 2019 à 9 h 00.

Jean-Luc GALLEY :

- Rendez-vous avec Monsieur RICHARD sous 15 jours pour définir les modalités d'exploitation des sapins.
- stop et pré stop Rue de Ville sur Arce à commander.
- Fête de Noël des Ecoles – samedi 21 Décembre à Loches

Didier THIEBAUT :

- Invitation à partager la galette

Séance levée à 20 h 50.